

RÈGLEMENT DU CROSS ORGANISÉ PAR LE SOU DES ECOLES DE SAINT-GENIS-POUILLY

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

I. Lieu, date et nature de la compétition

L'événement aura lieu le dimanche 5 avril 2020 de 10h30 à 15h30.

Les différentes épreuves sont présentées dans l'Annexe 1.

Le départ de toutes les épreuves se fera rue Place Jean Monnet, au niveau du numéro 131.

L'arrivée de toutes les épreuves sera la place du Jean Monnet (espace non-goudronné).

Les parcours des différentes épreuves sont présentés en Annexe 2.

II. Organisateur

Coordonnées de l'organisateur :

Sou des Ecoles de Saint-Genis-Pouilly

9, rue de Gex

01630 Saint-Genis-Pouilly

Personne de contact

Melanie VELUIRE

Tél. : +41 79 17 24 071

Email : soudesecolesdestgenispouilly@gmail.com

III. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionné à :

- a) La catégorie d'âge
Cf. Annexe 1

- b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <https://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit d'un certificat médical, daté de moins d'un an avant la date de l'événement, de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les documents devront être communiqués obligatoirement lors de l'inscription en ligne ou remis en mains propres si l'inscription se fait sur place.

c) Droit d'inscription

Les frais s'inscription sont présentés en Annexe 1.

Chaque participant des catégories « Baby » à « Benjamins » recevra une coupe.

Chaque participant des catégories « Minimes » à « Masters 6 » recevra un cadeau.

Les droits d'inscription sont payables de la manière suivante :

- Par virement bancaire si inscription en ligne
- Pour les courses enfants, par espèce uniquement si inscription sur place avec une majoration

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée de la manière suivante :

Pour les catégories « Juniors » à « Masters 6 » :

Vendredi 3 avril 2020, midi

Pour les catégories « Baby » à « Cadets » :

Dimanche 5 avril 2020 – 12h30

e) Athlète Handisports

Pour les parcours du 10 et 4 km, ceux-ci ne permettent pas l'accueil d'athlètes en fauteuil roulant.

Pour les parcours des 700m, 1,5 km, 2,5 km, les athlètes en fauteuil roulant sont acceptés, sauf ceux de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque et gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g) Dossards

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

h) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée à l'organisation et au plus tard 7 jours avant la manifestation, soit le dimanche 29 mars 2020.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Contacter le sou des écoles par email
2. Communiquer les informations vous concernant : votre nom – prénom – date de naissance - parcours prévu
3. Communiquer les informations de la tierce personne : le nom – le prénom – date de naissance - le certificat médical – parcours souhaité

Toutes les informations de la tierce personne doivent être complètes pour pouvoir considérer la remise de dossard à une tierce personne.

- i) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

IV. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avoir informé l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

V. Assurances

- a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par le dossier d'assurance 00916645 souscrite auprès de l'APAC assurances.

- b) Assurances dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

VI. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

- a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite et disqualificative.

- b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

- c) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée. En cas de non-restitution, il sera facturé 3 € au participant.

VII. Classements et récompenses

a) Classements

Les différents classements sont présentés en Annexe 1

b) Récompenses

➤ Pour les catégories « Poussins » à « Minimes » :

Les 3 premiers recevront des coupes.

➤ Pour les catégories « Juniors » à « Masters 6 » :

Les 3 premiers recevront des cadeaux en nature.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site du chronométreur.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

VIII. Ravitaillements

Pour le 10 km, un poste de rafraichissement est prévu au 5^{ème} km puis à l'arrivée.

Pour toutes les autres courses, un poste de rafraichissement est prévu uniquement à l'arrivée.

IX. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

En fonction des parcours, la compétition se déroule sur route ou sur chemin pédestre (cf. Annexe 2)

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par des bénévoles ainsi que la police municipale de Saint Genis Pouilly.

X. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet, entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

XI. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

XII. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

XIII. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

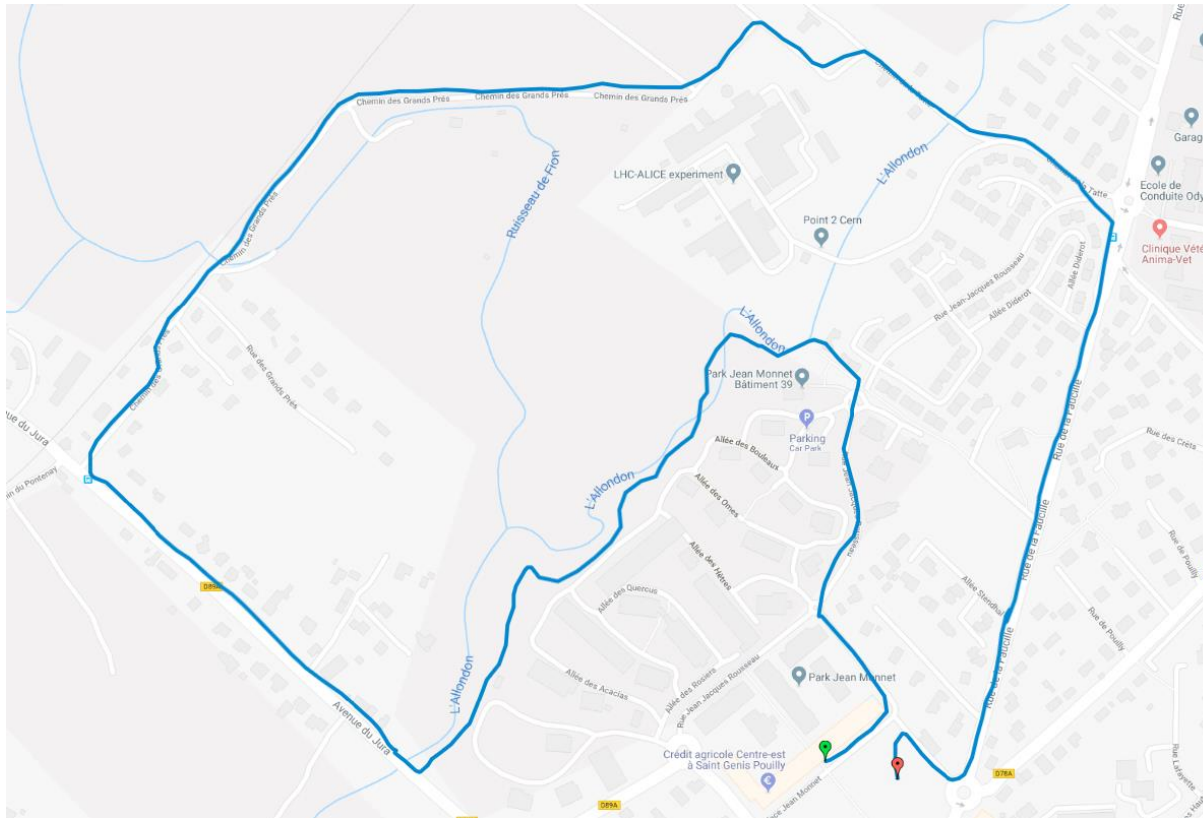
Annexe 1

Catégories – Distances – Horaires – Tarifs - catégories récompensées

SouKiKour - Dimanche 5 avril 2020 - Saint-Genis-Pouilly					
Départ	Catégories	Année de naissance	Distance	Prix (frais d'inscription compris)	Catégories récompensées
10h30	FEMMES				
	Scratch Féminin				N/A
	Juniors	2002 à 2000	10 km	13 €	1 (Juniors-Espoirs ensemble)
	Espoirs	1999 et 1998	10 km	13 €	
	Seniors	1997 à 1986	10 km	13 €	2
	Master 0	1985 à 1981	10 km	13 €	3
	Master 1	1980 à 1976	10 km	13 €	4
	Master 2	1975 à 1971	10 km	13 €	5
	Master 3	1970 à 1966	10 km	13 €	6
	Master 4	1965 à 1961	10 km	13 €	
	Master 5	1960 à 1956	10 km	13 €	7
	Master 6	1955 à 1951	10 km	13 €	
	Master 7 - 8 - 9 - 10	1950 et avant	10 km	13 €	N/A
	HOMMES				
	Scratch Masculin				N/A
	Juniors	2002 à 2000	10 km	13 €	8 (Juniors-Espoirs ensemble)
	Espoirs	1999 et 1998	10 km	13 €	
	Seniors	1997 à 1986	10 km	13 €	9
	Master 0	1985 à 1981	10 km	13 €	10
	Master 1	1980 à 1976	10 km	13 €	11
	Master 2	1975 à 1971	10 km	13 €	12
	Master 3	1970 à 1966	10 km	13 €	13
	Master 4	1965 à 1961	10 km	13 €	
	Master 5	1960 à 1956	10 km	13 €	14
	Master 6	1955 à 1951	10 km	13 €	
	Master 7 - 8 - 9 - 10	1950 et avant	10 km	13 €	N/A
10h30	Minimes (FEMININ)	2005 et 2006	4 km	8 €	15
	Minimes (MASCULIN)	2005 et 2006	4 km	8 €	16
	Cadettes (FEMININ)	2003 et 2004	4 km	8 €	17
	Cadets (MASCULIN)	2003 et 2004	4 km	8 €	18
	Remise des prix : 12h30				
13h30	Baby (FEMININ)	2014 et après	700 m	6 €	N/A
13h40	Baby (MASCULIN)	2014 et après	700 m	6 €	N/A
13h50	Eveils Athlé (FEMININ)	2011 à 2013	700 m	6 €	N/A
14h00	Eveils Athlé (MASCULIN)	2011 à 2013	700 m	6 €	N/A
14h10	Poussines (FEMININ)	2009 et 2010	1,5 km	6 €	19
14h25	Poussines (MASCULIN)	2009 et 2010	1,5 km	6 €	20
14h40	Benjamines (FEMININ)	2007 et 2008	2,5 km	6 €	21
	Benjamins (MASCULIN)	2007 et 2008	2,5 km	6 €	22
	Remise des prix: 15h30				

4 km

Départ : 10h30 – Barrière horaire : 11h15



2.5 km

Départ 14h40 – barrière horaire 15h15



1.5 Km

Départs 14h10 et 14h25 – Délai 14h45

